

ANNEXE 3 : GRILLE TARIFAIRE

Validé en Conseil Documentaire du 27/05/2021, à soumettre pour avis en CFVU du 17/06/2021, et à approuver en Conseil d'Administration de l'UBS du 06/07/2021.

Cette annexe s'applique aux 3 BU : site de Lorient, site de Vannes Tohannic et site de l'IUT de Vannes.

Services et tarifs présentés chaque année, avant la fermeture estivale, par le Conseil Documentaire, soumis pour avis à la CFVU et approuvés par le Conseil d'Administration de l'UBS

♦ Grille tarifaire Droits d'inscription à la BU :

	Catégorie d'utilisateur	Payant	Gratuit	Principaux services proposés	Justificatifs à jour
UBS	Personnels UBS ou personnels hébergés		X	- Prêt livres / revues / DVD - Accès au compte lecteur : réservation, prolongation en ligne... - Renseignement sur place / en ligne - Accès documentation en ligne 24h/24 - Accès libre ordinateurs et Internet - WIFI (Eduroam) - Impressions / Copies / Scans - Réservation salles de travail - Horaires étendus. Voir calendrier annexe 1	Carte professionnelle ou attestation du service/département/laboratoire
	Étudiants UBS	X*			Carte d'étudiant UBS
	Étudiants infirmiers IFPS		X		Carte d'étudiant UBS
Externes à l'UBS	Élèves non-infirmiers IFPS Vannes	X**		- Prêt livres / revues / DVD - Accès au compte lecteur : réservation, prolongation en ligne... - Renseignement sur place / en ligne - Horaires étendus. Voir calendrier annexe 1 - WIFI (Eduroam) <u>uniquement pour les membres de l'ESR</u> - <u>Ressources informatiques uniquement pour les élèves non-infirmiers IFPS Vannes</u>	Justificatif de scolarité
	Enseignants et étudiants des autres Universités de Bretagne et des Pays de la Loire	Réciprocité **			Carte de leur Université de rattachement
	Conventionnés	Réciprocité ***			Attestation à jour de leur établissement ou médiathèque
	Demandeurs d'emploi		X		Attestation de Pôle Emploi
	Demandeurs d'asile et réfugiés		X		Attestation d'un CADA (centre d'aide aux demandeurs d'asile)
	Autres	X****			Justificatif d'identité et de domicile

* Droits de BU inclus dans les droits d'inscription à l'UBS

** Inclus dans les droits d'inscription de leur établissement

*** Liste des bibliothèques des collectivités territoriales et des écoles signataires d'une convention avec l'UBS :
 Calliopé, réseau des médiathèques de Caudan, Cléguer, Gestel, Pont-Scorff et Quéven
 Médiathèque « Elsa Triolet », ville de Lanester
 Médiathèques ville de Lorient, « François Mitterrand », Kervéranec, Keryado

Médiathèque « Passe Ouest », ville de Ploemeur

Médiathèques ville de Vannes : « Palais des Arts », Ménimur, Kercado et Beaupré-Tohannic

École européenne supérieure d'art de Bretagne (EESAB), Lorient

NB : les étudiants UBS bénéficient d'une inscription gratuite dans les établissements conventionnés avec l'Université Bretagne Sud sur présentation de leur carte d'étudiant.

**** Coût 2021-2022 de l'inscription à la BU pour une personne externe à l'UBS (hors convention de partenariat) : 35 €

♦ Grille tarifaire **Service du prêt entre bibliothèques (PEB)** :

Catégorie d'usager	Type de Document	Tarifs
Enseignants, chercheurs, enseignants-chercheurs et personnels de l'UBS	Ouvrages	• 7 € / volume pour la France • 20 € / volume pour l'étranger <i>(Facturés au département, laboratoire ou service de rattachement, sous réserve d'accord)</i>
	Articles	• Gratuit demandes faites en France * • 10 € / article pour les demandes faites à l'étranger <i>(Facturés au département, laboratoire ou service de rattachement, sous réserve d'accord)</i>
Étudiants L-M-D de l'UBS (sur présentation carte UBS) Étudiants L-M-D Alliance Universitaire de Bretagne (sur présentation carte UB0 ou ENIB)	Ouvrages	• 7 € / volume pour la France • 20 € / volume pour l'étranger <i>(Payés par l'UBS)</i>
	Articles	• Gratuit pour les demandes faites en France * • 10 € / article pour les demandes faites à l'étranger <i>(Payés par l'UBS)</i>
Autres personnes inscrites à la BU	Ouvrages	• 7 € / volume pour la France • 20 € / volume pour l'étranger <i>(Payés par le lecteur demandeur)</i>
	Articles	Service non rendu **

* Suite à un arrêt de la Cour de cassation du 13 décembre 2013 ayant conclu à l'illégalité de la fourniture de documents par reprographie à titre onéreux, le Conseil documentaire du SCD a validé la proposition INIST / ABES d'un **moratoire sur la facturation** du service fourniture de documents (articles). La facturation des articles est donc suspendue depuis janvier 2015 jusqu'à nouvel ordre.

** Par ailleurs, ce service est réservé à la communauté de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche français. L'usage des reproductions est strictement réservé aux **ayants droit ESR**. Les reprographies ne peuvent en aucun cas être transmises par votre intermédiaire à toute autre catégorie d'utilisateurs.

NB : pour les demandes satisfaites par une Université de Bretagne ou des Pays de la Loire, les prestations sont gratuites.

NB : les factures peuvent être payées en coupon IFLA (2 IFLA pour les livres/ 1,5 IFLA pour les articles). Il s'agit de la monnaie d'échange au sein de la Fédération internationale des associations et institutions de bibliothèques.